

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

2 septembre 2022, à 18h30
Chalet de Mivy

Présidence**Madame Coralie Patthey**

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous en cette 1^{ère} séance de 2^e législature au Chalet de Mivy.

Mme la Présidente tient à faire part de son émotion d'endosser sa nouvelle fonction depuis le 1^{er} juillet 2022 et remercie le Conseil communal de l'honneur qui lui est fait de lui confier la direction des débats durant ces deux prochaines années. Elle espère remplir son mandat aussi bien que ces prédécesseurs.

Elle salue le travail exemplaire accompli par le président sortant, M. David Rochat et invite l'assemblée à le saluer par des applaudissements.

Mme la Présidente exprime, au nom du Conseil communal, sa sympathie à M. Didier Siegfried qui a perdu sa mère, Marie-Claude Siegfried Martin, durant cet été. Elle était également l'épouse de M. Jean-Michel Siegfried, conseiller sortant qui a siégé durant 25 ans au sein du Conseil communal. Elle transmet le même message à M. Abdallah Derradji, Conseiller communal, qui a également perdu sa mère récemment et à M. le Syndic, Christian Minacci, et son épouse quant à la disparition de leur belle-mère. Elle prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 8 août 2022.

Pour cette traditionnelle séance « extra-muros », Mme la Présidente salue la présence de M. Genton, représentant de la Municipalité de Chardonne, de M. Tribolet, Président du Conseil communal de Chardonne, des anciens présidents du Conseil communal de Corseaux et de leur secrétaire Mme Décoppet, de la Municipalité incorpore, de Mme Pilloud, secrétaire municipale, de M. Ansermet, représentant de Police Riviera, et de Mme Anaïs Paschoud, huissière suppléante ; M. Ruby, boursier, et M. Robin Kellenberger, huissier, sont excusés.

Mme la Présidente rappelle avec humour que, pour toute intervention, les Conseillers communaux doivent se lever et prendre la parole suivant la formule « Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers ». Elle demande qu'on lui transmette toute interpellation, motion ou postulat quelques jours avant la séance du Conseil afin de les transmettre aux membres. Cela permet de prendre connaissance de leur contenu avant d'en débattre sereinement. Dans ce sens, elle invite à pérenniser les préparations de séance du Conseil.

Le Bureau est représenté par Mme Patthey, présidente ainsi que par Mme Anne-Lise Chanson, scrutatrice et M. Arnaud Gantenbein, scrutateur. La secrétaire est Mme Frankie Deloy Trüb.

32 Conseiller·ère-s répondent à l'appel.

Excusé-es : Mmes Jeanne Delapraz, Nathalie Fonjallaz, Fabienne Fontana Hunziker, Nathalie Le Pogam, MM. Luy Blaise, Lionel Büchi, Alain Ciocca, Alain Debétaz, Pierre Freymond, Jean-Paul Neyroud et Christian Rattaz.

Absent : aucun

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
4. Correspondance
5. Préavis N° 06-2022
Modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires concernant les communes de Blonay – Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve
Commission : Mme, MM. Alain Ciocca, Karin Gartenmann, Pierre Freymond, Thierry Aubert, Lionel Büchi
6. Préavis N° 07-2022
Demande de crédit pour améliorer la capacité de défense incendie par la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau potable, du chemin du Bugnon à Chardonne au chemin des Combes à Corseaux
Commission : Mmes, MM. Catherine Mürset, David Rochat, Abdallah Derradji, Yoann Müller, Nathalie Le Pogam
7. Communications de la Municipalité
8. Communications du bureau
9. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes
10. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

Mme la Présidente rappelle que les procès-verbaux sont rédigés sous la forme décisionnelle. Elle invite les membres à transmettre leur intervention (format Word) à conseil@corseaux.ch s'ils souhaitent que celle-ci soit retranscrite dans sa totalité dans le procès-verbal.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance

Le bureau a reçu une invitation du bureau du Conseil de Chardonne pour assister à la traditionnelle séance au chalet Butticaz le 9 septembre prochain. Le bureau sera représenté par Mme Borloz, 1^{ère} vice-présidente et Mme Patthey, Présidente.

Le bureau a reçu deux lettres de démission datées du 18 août 2022 de respectivement Mme Anne Neyroud et M. Yves Neyroud. Mme la Présidente en fait la lecture. Le bureau a accusé réception de ces démissions et a remercié chaleureusement les deux Conseillers pour leur engagement.

Mme la Présidente annonce que deux viennent-ensuite vont être assermentés lors de la prochaine séance du Conseil.

5. Préavis 06-2022 Modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires concernant les communes de Blonay – Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve

Commission : Mme, MM. Alain Ciocca, Karin Gartenmann, Pierre Freymond, Thierry Aubert, Lionel Büchi

Le rapport de la commission étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie Mme Karin Gartenmann, présidente, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« La commission in corpore s'est réunie à la salle du Conseil communal le 22 août 2022 à 20h en présence de Madame Sabine Carruzzo, déléguée municipale. En date du 5 mai 2022, la commission in corpore et Mme Carruzzo ont participé à la séance d'information intercommunale au 2M2C à Montreux...

...Il est à relever que suite à la modification du règlement intercommunal, la commune de Corseaux bénéficiera d'un rapport financier d'environ CHF 5'987._ qui lui permettra de mieux soutenir les activités de la Société de Développement et d'autres animations ponctuelles.

En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres présents, s'est déclarée favorable au nouveau règlement proposé par le SAI et vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 06-2022 sur la modification du Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires,

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve ;
2. d'adopter le Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve, ainsi que ses annexes 1 et 2.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 06-2022 sont acceptées à l'unanimité.

6. Préavis 07-2022 Demande de crédit pour améliorer la capacité de défense incendie par la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau potable, du chemin du Bugnon à Chardonne au chemin des Combes à Corseaux

Commission : Mmes, MM. Catherine Mürset, David Rochat, Abdallah Derradji, Yoann Müller, Nathalie Le Pogam

Le rapport de la commission étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie M. Yoann Müller, rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« La commission s'est réunie le 16 août à 20h00 à la salle du Conseil communal en présence de M. Didier Siegfried, délégué municipal et de M. Frédéric Schneiter du BTI.

Introduction : M. Siegfried et M. Schneiter nous apportent des précisions concernant les travaux à entreprendre et l'état du réseau d'eau potable.

Situation actuelle : Actuellement Corseaux est relié à l'eau potable par le réservoir de St-Pierre à l'est du village. Le SIGE veut garantir une pression d'eau suffisante des deux côtés du village en construisant le bouclage du réseau d'eau potable entre le chemin du Bugnon à Chardonne et le chemin des Combes à Corseaux. Ceci permettrait d'améliorer la capacité de défense incendie et de respecter les exigences de l'ECA...

... En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

M. Forestier demande quel est le montant global des travaux ?

M. Siegfried répond que l'on finance que ce qui concerne Corseaux. La commune de Chardonne aura un préavis avec un montant plus élevé en raison de travaux supplémentaires. De la facture finale, seuls les mètres de la nouvelle conduite seront considérés. Du montant qu'il en découle, 50% sera payé par notre commune. On parle ici de travaux du génie civil. Tout le travail de l'appareillage (tuyauterie, la coupe pression) est payé par le service des eaux.

M. Forestier aimerait savoir le nom de l'entreprise adjudicatrice des travaux.

M. Siegfried indique qu'il s'agit de Cornaz-Fontanellaz Construction SA. L'entreprise MCR & Associés Ingénieurs civils Sàrl a fait l'appel d'offre à trois entreprises locales.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 07-2022 relatif à la demande de crédit pour améliorer la capacité de défense incendie par la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau potable, du chemin du Bugnon à Chardonne au chemin des Combes à Corseaux.

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.— pour la participation communale aux coûts des travaux de génie civil de ce projet,
2. d'amortir cette dépense sur 25 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 80'000.— au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou entreprise établie en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 07-2022 sont acceptées à l'unanimité.

7. Communications de la Municipalité

M. SIEGFRIED

Relative au préavis N° 01-2020 concernant les aménagements routiers et l'assainissement complet de l'avenue Félix-Cornu partie est et de l'avenue des Jordils – phase finale :

Les travaux sur la partie de la traversée du village citée en titre sont à bout touchant et nous souhaitons vous faire part de quelques éléments.

Arrêts de bus sécurisés

Les arrêts de bus ont été sécurisés afin d'éviter des dépassements dangereux de véhicules, impliquant un risque pour les piétons qui traverseraient juste devant ou derrière le bus à l'arrêt. Quand le bus s'arrête, la voiture s'arrête.

Un nouvel arrêt de bus "Corseaux, Salle de gym" est maintenant en service sur la ligne 211.

Les trois arrêts présents dans ce secteur ont été adaptés aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).

Zone de dépose minute

La solution de la bande verte permettant une dépose minute a fait ses preuves. Bien qu'elle ne soit pas parfaite, elle est citée en exemple par Police Riviera auprès d'autres communes.

Une nouvelle zone de dépose sur l'Avenue des Jordils, au droit de la salle de gym, a été créée afin de décharger celles de l'avenue Félix-Cornu au profit des élèves des petites classes.

Des marquages de lignes et croix jaunes ont été réalisés afin de signaler clairement les zones d'interdiction absolue de dépose ou d'arrêt. Le but est d'éviter les véhicules mal stationnés qui empêchent la circulation des autres véhicules en général et des bus en particulier.

Une circulaire a été distribuée aux parents de tous les élèves afin de les sensibiliser au bon usage des emplacements de dépose (bandes vertes). Il leur a en particulier été rappelé que seul un arrêt pour laisser monter ou descendre les enfants est autorisé, mais que le parage est interdit et sera sanctionné.

Suivi financier

Sur la durée du chantier, aucun imprévu important n'a été rencontré et le montant du crédit accordé par votre autorité n'a pas fait l'objet d'un dépassement. Une communication financière vous sera présentée lorsque le préavis sera bouclé. L'amortissement de ce chantier devrait débuter en 2023.

Zone de verdure du carrefour des Jordils

Une fois les containers et autres dépôts de l'installation de chantier enlevés, le terrain de la parcelle communale 897 sera remis en état.

La Municipalité a porté au budget 2022 les montants nécessaires pour y installer une maisonnette de jeux ainsi qu'une table de pique-nique à l'ombre des arbres qui ont été préservés. Cet espace sera également sécurisé par un grillage afin d'offrir une place ludique, agréable et sûre à proximité immédiate du Centre des Jordils. Rappelons ici qu'il est régulièrement loué pour des fêtes de familles ou des anniversaires, avec un tarif préférentiel pour ces derniers.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. PASCHOUD

Réponse à M. Rattaz sur la question relative à l'arrêt de distribution des sautoirs de sécurité à l'école :
Cette décision n'étant pas de la compétence de la Municipalité, M. le Municipal s'est renseigné auprès de l'ASR et des écoles.

L'ASR a constaté que les baudriers-trikis remis aux élèves de 1H et les gilets de sécurité distribués aux élèves de 3H étaient très peu portés par les écoliers. De ces faits, l'association a décidé de changer de pratique par souci d'économie. Ces accessoires de sécurité sont désormais remis au secrétariat des écoles qui les met à dispositions des parents.

La Municipalité, soucieuse de la sécurité des plus jeunes, a adressé un flyer aux parents contenant diverses recommandations visant à rendre plus sûr le chemin de l'école, dont celle d'utiliser ces accessoires de sécurité. Le flyer incitait aussi les parents à accompagner leurs enfants à pied, à n'utiliser leurs voitures qu'en cas de situation exceptionnelle et à ne pas stationner sur les bandes de déposes.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

8. Communications du bureau

Le bureau a nommé une commission pour traiter le préavis 08-2022 Installation du système de collecte des déchets alimentaires « GastroVert Private » à Corseaux.

Sont nommés M. Christian Rattaz, 1^{er} membre, Mme Patricia Gremion et MM. Hervé Henchoz, Patrick Forestier et Abdallah Derradji. Les commissaires sont invités à venir à la fin de cette séance auprès de Mme Sabine Carruzzo, Municipale en charge, afin de convenir d'une date de séance.

Mme la Présidente annonce également que les membres de la CoFin sont appelés à se réunir prochainement. Elle leur demande d'approcher M. le Syndic. Cela concerne l'arrêté d'imposition pour 2023.

Mme la Présidente rappelle que le rapport original de la commission, daté et signé, (et le ou les rapports minoritaires éventuelles) doit être transmis au moins 10 jours avant la date de la séance du Conseil communale au Greffe municipal. Il est recommandé de compter 15 jours afin de joindre le ou les rapports à l'envoi de la convocation. Le ou les documents doivent être également envoyé par mail à conseil@corseaux.ch sous le format Word et pdf.

Le bureau a reçu une demande de Tamedia pour effectuer un sondage journalistique. Les auteurs du questionnaire souhaitent obtenir les adresses e-mails de tous les membres des parlements de Suisse dont celles des Conseillers communaux. Ces adresses ne seront nullement communiquées à des tiers et le questionnaire quant à lui sera sous couvert de l'anonymat. Le bureau envisage de répondre positivement à cette requête. Mme la Présidente prie de l'approcher à la fin de la séance afin de lui faire part d'une objection éventuelle. Une communication dans ce sens sera envoyée aux membres absents de ce jour afin de les consulter.

Le bureau recherche deux personnes supplémentaires pour effectuer le dépouillement des votations du 25 septembre prochain à 11h. Mme la Présidente prie de l'approcher en fin de séance pour s'annoncer.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 10 octobre 2022 à la salle communale à 20h.

9. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

M. Marmier, pour le SIGE, annonce que, lors de la dernière séance du mois de juin, la décision de prolonger la conduite de rejet d'eau partant de la station d'épuration du Pierrier allant au lac a été acceptée. Un risque d'enlèvement était dû à l'accumulation des sédiments.

M. Weiss, pour le SIGE mentionne que la dernière séance a été annulée. Mais une communication a été transmise par le bureau qui parlait d'un article paru dans 20 Minutes concernant la pollution dans le lac qualifiée d'abominable durant le festival de Montreux. Le comité du SIGE a indiqué qu'une sursaturation de la station d'épuration est une idée fantaisiste. Comment peut-on expliquer une différence entre les résultats des mesures du SIGE et de cette société indépendante ? Soit les méthodes de mesure employées sont différentes, soit il s'agit d'une pollution très localisée. Il ajoute que les plages sont contrôlées et de bonnes qualités.

10. Divers et propositions individuelles

M. Marmier demande à la Municipalité quelles mesures a déjà été envisagées de prendre pour faire face à la crise énergétique et au problème d'approvisionnement pour la saison hivernale. Il demande si l'éclairage public sera réduit aux heures tardives de la nuit et si la température de chauffage sera réduite dans les bâtiments communaux.

M. le Syndic répond qu'aucune mesure n'a été décidée par la Municipalité actuellement. Une cellule de crise sera, le cas échéant, organisée par l'ASR pour définir les mesures qui seront prises dans les communes de la Riviera. Une conférence des syndicats va avoir lieu la semaine prochaine. Le sujet sera certainement abordé. On verra si on doit couper l'éclairage ou prendre d'autres mesures. M. le Syndic tiendra au courant le Conseil.

M. Forestier demande si d'autres marquages au sol sont prévus sur la place de sport située sur la salle de gym, et s'il est possible de rajouter des paniers de basket.

M. Michaux répond que des marquages de sol ont été faits mais cela concerne surtout les divers jeux pour les jeunes enfants. Il va regarder si on peut en ajouter d'autres. Concernant les paniers de basket, il note la demande et reviendra sur le sujet à une prochaine séance.

Mme Deloy Trüb aimerait savoir pourquoi la commune ne fait que très peu de prévention pour inciter nos concitoyens à faire attention à leur consommation d'eau. Il existe bien un lien internet www.environnement.ch sur la home page du site de la commune qui est malheureusement peu visible. Rien dans le Corsal'infos. Il lui semble qu'il faut faire un maximum pour réduire la consommation d'eau ou améliorer le stockage et la répartition des ressources hydriques. Les épisodes de sécheresse deviendront de plus en plus fréquents et s'allongeront. Certaines régions pourront subir des pénuries d'eau. Le manque de précipitation en Suisse romande s'accroît. Le déficit hydrique atteint parfois plus de 50% dans les cantons de Vaud, Genève, du Valais et du Tessin. Il faut agir dès maintenant, pas dans l'urgence et avoir une vision à long terme. La commune de Blonay – St-Légier a émis des directives de restrictions de la consommation d'eau cet été à ses habitants. Certes, elle était à deux doigts de ne pas pouvoir poursuivre l'alimentation en eau de la commune.

Elle mentionne que le ru longeant le funiculaire a un débit d'eau important depuis le début de l'été ce qui n'est pas normal. Habituellement, il est à sec en cette période de l'année. De ce fait, elle se demande s'il n'existerait pas une fuite dans les canalisations d'eau. Sont-elles en bon état ?

M. Siegfried précise qu'il fait partie du comité directeur du service des eaux et représente à ce titre les 4 communes du Cercle. Ceci lui permet de connaître des informations supplémentaires. La commune de Corseaux a délégué la distribution de l'eau potable au SIGE. On a la chance d'avoir le lac qui a une capacité d'approvisionnement en eau potable de 80% des besoins de la Riviera. La commune de Blonay – St-Légier est membre du SIGE pour les buts de bases (les abattoirs et les épurations d'eau), mais pas pour le but optionnel (distribution de l'eau potable). Elle a sa propre source. Celle-ci était à bas niveaux ce qui

explique les restrictions. Sur la Riviera, on n'a pas eu de restrictions car la station de pompage des Gonelles peut approvisionner à la hauteur de 80%. Le 20% restant provient par les différentes sources, principalement aux Avants au-dessus de Montreux, la source du tunnel de Glion et celle du Bouveret (propriété du SIGE, bien qu'étant sur le canton du Valais). La seule restriction émise par le SIGE concernait Montreux, Port-Valais et Veytaux (arrosage des parcelles communales limité au minimum et fermeture progressive des fontaines publiques alimentées par le réseau).

Aucune restriction n'a été émise à Corseaux. M. Siegfried comprend que cela peut poser un problème éthique quand on constate dans certaines campagnes des pénuries d'eau. Le SIGE était sur le qui-vive et prêt à prendre des mesures de restrictions.

Concernant le ru, M. Siegfried prend note de l'information et va en faire part au BTI. Le SIGE suit l'état de ses conduites d'eau, mais on n'est pas à l'abri d'une fuite.

Mme Deloy Trüb ne comprend, cependant, pas pourquoi on ne fait pas de prévention pour inciter les habitants à éviter de faire du gaspillage même si notre commune n'est pas en manque d'eau. C'est important. Tout le monde est concerné. On sera peut-être amené à aider les communes des alentours en approvisionnement d'eau dans le futur. Elle souhaite que l'on réveille les consciences. Elle propose que l'adresse internet environnement.ch soit mise de façon systématique dans le Corsal'infos en première ou dernière page.

M. Weiss rapporte que le SIGE constate une diminution constante de la consommation d'eau. Cela pose des problèmes de facturation. Il pense que le problème de consommation d'eau n'est peut-être pas si grave au premier abord.

Mme Gayed propose de penser, l'année prochaine, au covoiturage pour le trajet Mivy-Corseaux afin de préserver l'environnement.

Mme la Présidente s'adresse aux invités pour savoir s'ils désirent s'exprimer et se présenter.

M. Moser prend la parole au nom de l'amicale des anciens présidents du Conseil communal de Corseaux. Ils ont toujours beaucoup de plaisir à venir écouter la séance du Conseil. Il constate avec humour que l'histoire se répète. Les rappels formulés par Mme la Présidente ne sont pas là pour rien. La structure mise ainsi en place portera ses fruits.

Chaque invité présent de l'amicale des anciens présidents se lève et précise leur-s fonction-s passée-s et leur-s durée-s au sein du Conseil : Mme Monique Décoppet (secrétaire du Conseil communal de Corseaux durant 25 ans), M. Yves Raboud (Président du Conseil et Municipal durant 10 ans), M. Marcel Olivary (5 législatures, Municipal, 2 x Président de la Cogest), M. Alain Volet (20 ans au Conseil communal, Président du Conseil, Municipal durant 11 ans et demi), M. Yves Moser (Président du Conseil, Président de l'amicale), M. André Badel (Conseiller communal durant 20 ans, Président du Conseil le plus ancien de tous), M. Jean-Pierre Allegra (Conseiller communal, Municipal durant 21 ans, trésorier de l'amicale), M. Christian Jacquet (Conseiller communal durant 17 ans, Président du Conseil), M. Antoine Lambert (Président du Conseil, Municipal durant 8 ans et demi et Syndic, nouveau secrétaire de l'amicale).

M. Tribonet, Président du Conseil communal de Chardonne, souhaite la bienvenue à tous et a beaucoup de plaisir à partager le vin de la commune avec « ceux d'en bas ». Le Conseil communal aura la joie d'accueillir deux représentants de la commune de Corseaux au chalet Butticaz lors de leur prochaine séance de Conseil. Il mentionne qu'il est très important de participer aux Conseils de certaines communes. C'est très enrichissant. Il remercie de l'invitation et souhaite à tous une très bonne soirée.

M. Genton, Municipal de Chardonne, est très content des décisions prises par le Conseil de Corseaux. Il va les transmettre au Conseil de Chardonne. Il souhaite à tous une très bonne soirée.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente annonce qu'un apéritif est offert à l'extérieur. Elle remercie chaleureusement la commune de Chardonne pour le vin offert et annonce que le repas a été préparé par la boucherie Ruchet. Mme la Présidente remercie le personnel pour la mise en place et le service, et souhaite beaucoup de plaisir à chacun en cette belle fin de soirée.

Mme la Présidente lève la séance à 19 h 19.

La Présidente

La Secrétaire

Coralie Patthey

Frankie Deloy Trüb